

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

En juin 2012, le « Parc des malvoyants », aussi appelé « Jardin des sens », était inauguré par la Commune. Ce terrain en intérieur d'îlot fut converti en espace vert à la suite d'un aménagement bien spécifique.

Ce parc a été pensé sur base de l'expertise d'associations comme la « Ligue Braille ». Le parcours est encadré par des dalles podotactiles et des rebords marqués aisément repérables. La conception du jardin a été axée sur les sens de l'odorat avec des plantes odoriférantes comme le thym ou le basilic, de l'ouïe avec des jeux d'eau et du toucher.

Cette initiative fait partie de celles qui ont permis à la Commune de décrocher en 2012 le label « Handicity ».

Or, à l'heure actuelle que constate-t-on : un espace entretenu sommairement, à la limite de de la malpropreté. Bacs de plantions désolés ou envahis par des espèces résistantes comme la menthe ou le lavandin, fontaines en panne où flottent des déchets au milieu d'une eau verte, serre partiellement vandalisée jonchée de mégots de cigarettes, panneau relatant des heures d'ouverture qui ne sont plus celles observées ou des conditions d'accueil qui semblent ne plus être en vigueur...

Rien de bien réjouissant en dehors de la présence de têtards dans la fontaine située au fond du parc... Les photos de son inauguration font mal à voir quand on les compare à la situation actuelle qui semble n'être que la relique d'un espace vert à nul autre pareil.

Le Collège peut-il me dire si le « Parc des malvoyants » fait toujours l'objet d'un intérêt quelconque ? Sa vocation inclusive à l'égard des personnes malvoyantes est-elle toujours assumée et, précisément de quelle manière au regard de l'état de la végétation ? Les audioguides disponibles sont-ils toujours fonctionnels ? A l'heure des discours politique sur l'inclusion des personnes handicapées, quel rôle entend faire jouer le Collège à cet outil spécifique. Enfin, peut-on me détailler le plan de gestion de ce petit parc singulier et les modalités d'entretien et de plantations prévues cette année ?

Monsieur l'Echevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen NEUZY geeft lezing van het volgende antwoord:

Monsieur le Conseiller, je vais tenter de répondre à toutes vos questions, en espérant ne rien oublier. Je laisserai ensuite ma collègue Madame Miroir compléter ma réponse.

Tout d'abord, je vous confirme que ce parc fait toujours l'objet d'un intérêt considérable. Nous souhaitons en effet permettre à ce parc unique de perdurer dans le temps.

Pour donner suite à votre interpellation, je suis passé à l'improviste pour avoir une idée de l'état si déplorable dont vous parlez, et je dois avouer que j'ai été étonné. Étonné car le parc était très bien entretenu : propre et la végétation très bien entretenue. Sans doute que votre visite tombait mal, et nous en sommes navré. En revanche, je suis assez d'accord sur le fait qu'il doit être remis en état pour pouvoir accueillir la saison estivale et le déconfinement tant espéré. Les plaquettes doivent être changées, et les fontaines rallumées dès que la « Covid » nous le permettra.

Les audioguides sont disponibles, et fonctionnels, pour les avoir moi-même testés pas plus tard qu'hier.

Les plantes seront livrées afin de pouvoir respecter le plan de plantation imaginé dans le cadre des visites guidées avec les audioguides. Le calendrier jardinier ne nous permettait pas de planter les espèces nécessaires trop tôt dans l'année. Globalement, le parc est nettoyé presque quotidiennement par le concierge, et les jardiniers passent toutes les deux semaines environ. En hivernage, les passages ne se font que tous les deux mois. Je peux vous fournir le plan de plantation par courriel, si vous le désirez.

Madame l'Echevine MIROIR donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MIROIR geeft lezing van het volgende antwoord:

Voici ma réponse quant à votre quatrième question « *A l'heure des discours politique sur l'inclusion des personnes handicapées, quel rôle entend faire jouer le collège à cet outil spécifique ?* ».

La Commune s'est dotée d'un « Plan Stratégique sur la Politique du Handicap 2020-2023 ». Dans ce cadre des audits et des diagnostics sont réalisés. Le « Jardin des Sens », initié par le service « Espaces verts » avant la création du « Pôle communal Politique du Handicap », est un dispositif qui présente un grand intérêt et qui se révélera un outil très utile dans le cadre d'une collaboration transversale entre le service « Espaces verts » et le service « Affaires sociales ».

Parallèlement, le service « Affaires sociales » va développer une application en vue de proposer une expérience de pointe aux personnes en situation de handicap mais également à l'ensemble des visiteurs du jardin. Une demande de subside va, pour ce faire, être introduite dans le cadre de l'appel à projets régional « Égalité des Chances 2021 ».

G. VAN GOIDSENHOVEN entend que plusieurs choses vont être remise en état ou raccommodées ou améliorées. Pour ce qui est des plantations, il craint que cela aurait déjà dû être fait au regard de la saison. S'il y a encore des choses à faire cette année-ci, cela devient très urgent. Il appelle le Collège à reprendre cet outil en main car il y a de nets signaux de déclin, or c'est un outil dont on doit s'en enorgueillir. Nous devons y être particulièrement attentifs en matière de politique d'inclusion. Il retournera sur place pour voir l'évolution de cet espace vert car il s'agit d'une des réalisations qu'il a pu accompagner lors d'une précédente législature.